



Information générale



LOGICIEL SPORT-PLUS

Août 2022



Information générale

1. CARTE ACCÈS MONT-TREMBLANT

ÉMISE AUX RÉSIDENTS ET AUX RÉSIDENTES DE MONT-TREMBLANT SEULEMENT, la carte Accès Mont-Tremblant est obligatoire et doit être VALIDE au moment de l'inscription pour obtenir le TARIF RÉSIDENT. Pour l'obtention d'une première carte, vous devez vous présenter à l'un des points de service durant les heures d'ouverture. Les renouvellements peuvent se faire en ligne sur le site de Sport-Plus ou en personne à l'un des points de service. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

2. CARTE EXPÉRIENCE MONT-TREMBLANT — ENTENTE INTERMUNICIPALE

ÉMISE AUX RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES DES MUNICIPALITÉS DE BRÉBEUF, MONTCALM, AMHERST, LA CONCEPTION, MONT-BLANC ET LAC-SUPÉRIEUR. Pour obtenir ou renouveler une carte Expérience Mont-Tremblant, vous devez obligatoirement présenter une attestation valide provenant de votre municipalité à l'un de nos points de service durant les heures d'ouverture. La carte Expérience Mont-Tremblant donne droit aux TARIF RÉSIDENTS pour certaines activités. Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

3. COMMENT CRÉER UN COMPTE SPORT-PLUS (CODE D'UTILISATEUR)

Avoir un compte Sport-Plus par famille est obligatoire pour s'inscrire aux activités. Les membres de la famille doivent être ajoutés au compte principal. Chaque inscription doit être faite pour chaque membre, via le compte principal (les critères d'âge peuvent impacter les choix d'activités disponibles). Pour la création de votre compte vous devez vous présenter dans l'un de nos points de service durant les heures d'ouverture ou téléphonez au **819 425-8614** (24/7). Conservez votre code d'utilisateur et mot de passe par écrit, en lieu sûr. Il est souhaitable de procéder à une vérification du code d'utilisateur et du mot de passe AVANT les périodes officielles d'inscriptions.

4. INSCRIPTIONS

Après vous être connectés, sélectionnez le membre à inscrire en cliquant sur l'onglet « Inscrire ». Sélectionnez le programme, le niveau puis l'activité désirée. Ajoutez l'activité au « Panier ». Répétez le processus pour les autres activités à inscrire pour le même membre ou sélectionnez un autre membre à inscrire. Finalement, cliquez sur le « Panier » et poursuivez pour procéder au paiement. Vous devez absolument vous rendre jusqu'au reçu pour valider vos inscriptions.

5. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Vous recevrez votre reçu par courriel. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous-même imprimer votre reçu via « Mon compte – Comptes et reçus ». Aucune confirmation ne sera postée par le Service de la culture et des loisirs.



6. MÉTHODE DE PAIEMENT

Tout paiement doit être effectué en totalité au moment de l'inscription.

Types de paiement acceptés :

- MasterCard et MasterCard débit
- Visa et Visa débit
- Débit direct

7. DEMANDE D'ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et envoyée par courriel à **cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca** ou déposée au comptoir du Service de la culture et des loisirs situé au Complexe aquatique de Mont-Tremblant (635, rue Cadieux), durant les heures d'ouverture.

Annulation après le début des cours

Si les cours ont commencé, vous devrez payer ces deux (2) montants :

1. Le coût des cours déjà suivis;
2. Une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Mont-Tremblant se réserve le droit d'annuler une activité advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas un nombre suffisant de participants et participantes ou advenant une situation hors de son contrôle. Dans ces cas, un remboursement complet sera remis aux personnes inscrites.

Le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Mont-Tremblant se réserve le droit de modifier l'horaire des activités en tout temps. Il ne sera pas tenu de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons hors de son contrôle (ex : panne électrique, mauvaise température).

8. CHANGEMENT D'ACTIVITÉ

Toute demande de changement d'activité devra être faite par écrit et envoyée par courriel à **cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca** ou déposée au comptoir du Service de la culture et des loisirs situé au Complexe Aquatique de Mont-Tremblant (635, rue Cadieux), durant les heures d'ouverture, et ce, avant les cinq (5) jours ouvrables précédant le début de l'activité. Des frais de 25 \$ plus taxes seront encourus.

[Pour procéder à une inscription, cliquez sur ce lien.](#)